

Attestation de domicile

Livret d'épargne populaire (LEP)

Vous avez des revenus modestes et vous souhaitez ouvrir un livret d'épargne ? Le livret d'épargne populaire (LEP) est fait pour vous. C'est un placement dont le taux d'intérêt est attractif. Votre épargne ne court aucun risque et vous n'avez pas d'impôt à payer sur les intérêts. Nous vous présentons les informations à connaître.

Qui peut ouvrir un LEP ?

Vous pouvez ouvrir un LEP dans les banques habilitées à commercialiser ce produit d'épargne.
Pour pouvoir ouvrir un LEP, vous devez avoir plus de 18 ans.

À noter

une association ne peut pas ouvrir un LEP.

Si vous êtes sous protection juridique, c'est votre représentant qui peut ouvrir le LEP pour vous.
Vous devez en plus remplir certaines conditions liées au domicile fiscal et aux revenus.

Quelles sont les conditions de domicile fiscal ?

Vous devez être fiscalement domicilié en France pour pouvoir ouvrir un LEP.

Quelles sont les conditions de revenus ?

Pour avoir le droit d'ouvrir un LEP, votre revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser certains plafonds.
Ces plafonds sont fixés en fonction de votre lieu de résidence.

Pour ouvrir un compte sur LEP en 2022, votre revenu fiscal de référence de l'année 2020 (avis d'imposition 2021) ou votre revenu fiscal de référence de l'année 2021 (avis d'imposition 2022) ne doit pas dépasser les limites suivantes :

Plafond de revenus selon la situation familiale – Métropole

NOMBRE DE PARTS DE QUOTIENT FAMILIAL	PLAFOND DE REVENUS
1	20 297 €

NOMBRE DE PARTS DE QUOTIENT FAMILIAL	PLAFOND DE REVENUS
1,25	23 007 €
1,5	25 717 €
1,75	28 427 €
2	31 137 €
2,25	33 847 €
2,5	36 557 €
2,75	39 267 €
3	41 977 €
3,25	44 687 €
3,5	47 397 €
3,75	50 107 €
4	52 817 €
4,25	55 527 €
4,5	58 237 €
4,75	60 947 €
5	63 657 €

NOMBRE DE PARTS DE QUOTIENT FAMILIAL	PLAFOND DE REVENUS
5,25	66 367 €
5,5	69 077 €
5,75	71 787 €
6	74 497 €
Quart de part supplémentaire	2 710 €
Demi-part supplémentaire	5 420 €

Lorsque votre revenu fiscal de référence dépasse ces plafonds au cours d'une année, vous pourrez conserver votre LEP si votre revenu fiscal de référence de l'année suivante repasse en dessous.

Pour ouvrir un compte sur LEP en 2022, votre revenu fiscal de référence de l'année 2020 (avis d'imposition 2021) ou votre revenu fiscal de référence de l'année 2021 (avis d'imposition 2022) ne doit pas dépasser les limites suivantes :

Plafond de revenu selon la situation familiale et géographique – Outre-mer

NOMBRE DE PARTS DE QUOTIENT FAMILIAL	GUADELOUPE, MARTINIQUE, OU RÉUNION	GUYANE	MAYOTTE
1	24 018 €	25 110 €	37 633 €
1,25	26 887 €	28 566 €	42 810 €
1.5	29 755 €	32 022 €	47 987 €
1,75	32 465 €	34 732 €	52 046 €
2	35 175 €	37 442 €	56 105 €

NOMBRE DE PARTS DE QUOTIENT FAMILIAL	GUADELOUPE, MARTINIQUE, OU RÉUNION	GUYANE	MAYOTTE
2,25	37 885 €	40 152 €	60 164 €
2.5	40 595 €	42 862 €	64 223 €
2,75	43 305 €	45 572 €	68 282 €
3	46 015 €	48 282 €	72 341 €
3,25	48 725 €	50 992 €	76 400 €
3.5	51 431 €	53 702 €	80 459 €
3,75	54 145 €	56 412 €	84 518 €
4	56 855 €	59 122 €	88 577 €
4,25	59 565 €	61 832 €	92 636 €
4,5	62 275 €	64 542 €	96 695 €
4,75	64 985 €	67 252 €	100 754 €
5	67 695 €	69 962 €	104 813 €
5,25	70 405 €	72 672 €	108 872 €
5,5	73 115 €	75 382 €	112 931 €
5,75	75 825 €	78 092 €	116 990 €
6	78 535 €	80 802 €	121 049 €

NOMBRE DE PARTS DE QUOTIENT FAMILIAL	GUADELOUPE, MARTINIQUE, OU RÉUNION	GUYANE	MAYOTTE
Quart de part supplémentaire	2 710 €	2 710 €	4 059 €
Demi-part supplémentaire	5 420 €	5 420 €	8 118 €

Lorsque votre revenu fiscal de référence dépasse ces plafonds au cours d'une année, vous pourrez conserver votre LEP si votre revenu fiscal de référence de l'année suivante repasse en dessous.

Est-il possible d'ouvrir plusieurs LEP ?

Non, vous ne pouvez pas ouvrir plusieurs LEP, car chaque contribuable a droit à un seul LEP.

Néanmoins, il peut y avoir 2 LEP dans un foyer fiscal, un livret pour vous et un autre pour votre époux(se) ou partenaire de Pacs.

A savoir

vous ne pouvez pas ouvrir de LEP pour vos enfants.

Si vous faites de fausses déclarations sur votre revenu fiscal de référence et que la banque en est informée, elle fermera votre LEP. L'argent qui est sur votre LEP sera versé sur un compte d'épargne ou sur un compte d'attente.

Quel est le montant minimum à verser sur un LEP ?

Lors de l'ouverture du LEP, vous devez verser sur le compte un montant minimum de 30 € .
 Vous pouvez effectuer par la suite le montant que vous souhaitez, avec un minimum de 10 € .
 Vous pouvez effectuer les versements en espèces, par chèque ou par virement.

A savoir

si vous êtes sous protection juridique (tutelle ou curatelle), c'est votre représentant qui peut faire les versements.

Quel est le montant maximum d'épargne sur un LEP ?

Le montant maximum du LEP ne doit pas dépasser 7 700 € .
Ce plafond ne concerne que le total de vos versements.

Les intérêts versés par la banque ne sont pas pris en compte pour vérifier le dépassement du plafond.

Exemple

Le total de vos versements est de 7 670 € .

Le montant des intérêts est de 180 € .

À la suite de l'ajout des intérêts, le solde de votre LEP atteint la somme de 7 850. €

Est-il possible de retirer l'argent versé sur le LEP ?

Vous pouvez retirer librement l'argent sur votre LEP.

Mais le solde du livret doit toujours rester positif.

Le retrait peut se faire au guichet de la banque où vous avez ouvert le LEP ou par carte bancaire, si la banque vous en a délivré une.

À savoir

si vous êtes sous protection juridique (tutelle ou curatelle), c'est votre représentant qui peut faire les retraits.

Quelle est la rémunération du LEP ?

Quel est le montant du taux annuel d'intérêts?

Le taux d'intérêt annuel du LEP est de 4,6 % .

Anciens taux du LEP

Du 31 janvier 2022 au 31 juillet 2022	2,2 %
Du 1 ^{er} février 2021 au 31 janvier 2022	1 %
Du 1 ^{er} août 2015 au 31 janvier 2020	1,25 %
Du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	1,50 %
Du 1 ^{er} février 2013 au 31 juillet 2013	2,25 %
Du 1 ^{er} août 2011 au 31 janvier 2013	2,75 %
Du 1 ^{er} février 2011 au 31 juillet 2011	2,50 %
Du 1 ^{er} août 2010 au 31 janvier 2011	2,25 %

Comment sont calculés les intérêts?

Les intérêts du LEP sont calculés le 1^{er} et le 16 de chaque mois.

La date de la valeur prise en compte pour le calcul des intérêts varie suivant la date de l'opération (dépôt ou retrait) :
 Date de la valeur prise en compte pour le calcul des intérêts

OPÉRATION	JUSQU'AU 15 DU MOIS COURANT	À PARTIR DU 16 DU MOIS COURANT
DÉPÔT	16 du mois	1 ^{er} jour du mois suivant
RETRAIT	Dernier jour du mois précédent	15 du mois

Les sommes déposées produisent des intérêts si elles sont placées par quinzaines entières.

Au 31 décembre de chaque année, les intérêts cumulés sur l'année s'ajoutent au capital.

La somme produite par ces intérêts peut être retirée à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Quel est le régime fiscal des intérêts ?

Les intérêts versés par la banque sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

Un LEP peut-il être saisi ?

Le LEP peut faire l'objet d'une saisie administrative à tiers-détenteur.

Est-il possible de transférer un LEP dans un autre établissement bancaire ?

Vous pouvez transférer votre LEP vers une autre banque qui a le droit de commercialiser les LEP.
Si vous faites la demande de transfert, la banque attendra la fin du mois en cours pour arrêter le calcul des intérêts avant d'effectuer le transfert.
Le transfert sera donc effectif le mois suivant.

Combien de temps est ouvert le LEP ?

Il n'y a pas de durée imposée.
Le livret reste ouvert tant que vous remplissez les conditions de revenus exigées pour l'ouverture.
Si vos revenus de l'avant-dernière année (N-2) dépassent les plafonds, vous ne perdez pas automatiquement le droit de détenir un LEP.
Vous pourrez conserver votre LEP si l'année suivante vos revenus N-2 repassent en dessous des plafonds.
Mais si vos revenus N-2 dépassent les plafonds sur 2 années consécutives, votre LEP sera clôturé.

À noter

Votre compte ne doit pas rester inactif sous peine d'être clôturé.

Est-il possible de clôturer un LEP ?

Vous pouvez demander à la banque de fermer votre LEP.
Votre contrat d'ouverture de LEP précise la démarche à suivre auprès de votre établissement bancaire (formulaire à remplir, etc.).

La banque peut aussi décider de fermer votre LEP dans les cas suivants :

- Vous avez ouvert plusieurs LEP
- Vous ne remplissez plus les conditions pour bénéficier du LEP
- Votre LEP reste inactif pendant une longue période (5 ans)
- Vous décédez

Questions – Réponses

- Peut-on encore ouvrir un plan d'épargne populaire (PEP) ?
- Carte de retrait ou carte bancaire : quelles différences ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Livrets, plans et comptes d'épargne](#)
- [Impôt sur le revenu – Revenus d'épargne et de placement](#)
- [Prélèvements sociaux \(CSG, CRDS...\) sur les revenus du patrimoine](#)

Pour en savoir plus

- [Livret d'épargne populaire \(LEP\)](#)
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Où s'informer ?

- [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

Services en ligne

Impôts : accéder à votre espace Particulier

Ministère chargé des finances ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE
• Outil de recherche : Rechercher si vous êtes bénéficiaire d'un compte inactif (Ciclade)
TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Textes de référence

- [Code monétaire et financier : articles L221-13 à L221-17-2](#)
Définition et fonctionnement du LEP
- [Code monétaire et financier : articles R221-33 à R221-39](#)
Bénéficiaires du LEP (article R221-33), pièces à fournir (articles R221-34 à R221-37), clôture (article R221-38)
- [Code monétaire et financier : articles R221-40 à R211-58](#)
Fonctionnement du LEP
- [Arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986](#)
- [Bofip-impôts n°BOI-RPPM-RCM-10-10-50 relatif aux revenus des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants exonérés \(livrets A, LEP, CEL, PEL, etc.\)](#)
- [Arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée](#)
- [Avis relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée](#)

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure